



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 596-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 596

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À une séance du Conseil tenue le 7 octobre 2024, le Conseil municipal de Ville de Lac-Brome a adopté le **Second projet du règlement 596-19** modifiant le règlement de zonage 596.

Ce Second projet règlement propose d'ajouter la classification d'usage suivante dans la Zone UMV-3-H12:

*C32 Établissement affecté à l'exercice des services personnels de type :
Seulement les établissements affectés à l'exercice des services personnels de barbiers, coiffeurs, esthéticiens, modistes, lavoie, nettoyeur à sec sans solvant, port d'attache taxi, tailleurs, cordonniers, et photographes.*

Ce Second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une Demande de participation à un référendum de la part des « Personnes intéressées » conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- i) ajouter la classification d'usage C32 (tel que décrite ci-dessus) dans la Zone UMV-3-H12:

DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE ET LES ZONES CONTIGUËS

Les Personnes intéressées des zones suivantes peuvent faire une Demande de participation à un référendum demandant que le Second Projet du règlement 596-19 soit assujéti à l'approbation de Personnes habiles à voter dans un référendum. **La zone visée est UMV-3-H12** (située dans l'axe de l'intersection des rues Bondville, Frizzle, et Mill à Bondville). **Les zones contiguës** sont les AFB-1-H11, RB-2-H11, UE-1-H12, UV-4-H12, UV-5-H12 et UV-1-H11, telles qu'identifiées dans la carte à la fin de cet Avis. Les zones visées et contiguës comprennent les rues suivantes: Saint-Andrew, Rosedale, Papineau (incluant les numéros civiques 3 à 36), Alarie, Loïselle, Bondville Road (incluant les numéros civiques 370 à 500), Saint-Jude (côté nord seulement), Lionel, Roberge (incluant les numéros civiques 55 à 61), Cowell, Gaudord, Prouty, Beach Hill, Godefroy, Beauregard, Ouimet, Frizzle (incluant les numéros civiques 212 à 236).

PERSONNES INTÉRESSÉES

Une personne intéressée est toute personne qui **en date du 7 octobre 2022**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit une des conditions suivantes :

- i) Être domiciliée dans la zone visée ou dans une zone contiguë de laquelle une Demande valide peut provenir, être domiciliée au Québec depuis au moins six (6) mois. Être majeur, citoyen canadien, et non sous la curatelle;

OU

- ii) être, depuis au moins douze (12) mois propriétaire d'un immeuble (pas votre résidence principale) ou occupant d'un établissement d'entreprise (tel que définie dans la *Loi sur la fiscalité municipale*) dans la zone visée ou dans une zone contiguë de laquelle une Demande valide peut provenir

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble ou aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la Demande au nom des copropriétaires ou cooccupants et être inscrit sur la liste référendaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, par résolution, la personne selon ses membres, administrateurs et employés, qui est autorisée à signer la Demande. La personne désignée doit, en date du 7 octobre 2022, être majeur, citoyen canadien, et non sous la curatelle, et pas frappée d'aucune incapacité de voter. La personne désignée soumet la Demande au nom de la personne morale.

Sauf dans le cas d'une personne désignée comme représentant d'une personne morale, aucune Personne intéressée ne peut être considérée comme une Personne intéressée dans plus d'une capacité selon l'article 531 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

CONSULTATION ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE VALIDE

Le texte du Second projet du règlement 596-19 peut être consulté et la **Demande** peut être faite en utilisant le *Formulaire de demande de participation à un référendum* disponible à l'Hôtel de Ville, 122, chemin Lakeside, Lac-Brome (de 8h à 16h du lundi à jeudi, et de 8h à midi les vendredis) ou sur le site web de Ville de Lac-Brome : **lacbrome.ca/vie-municipale/avis-public**. **Les Personnes intéressées peuvent contacter Owen Falquero**, greffier, pour de plus amples informations concernant ce Second projet du règlement 596-19 à greffe@lacbrome.ca, ou au 450-243-6111, poste 236.

Pour être valide, une Demande doit :

- iii) indiquer clairement l'adresse et la zone de laquelle elle provient;
- iv) être signée par au moins 12 Personnes intéressées (dans des Demandes individuelles ou dans une Demande signée par un groupe) dans une zone avec plus de 21 Personnes intéressées, ou par la majorité de Personnes intéressées dans une zone avec moins de 21 Personnes intéressées.

La période de réception de Demandes commence le 16 octobre 2024. **La Demande doit être reçue au plus tard le 28 octobre 2024, à 16h**, soit par courriel au greffier (greffe@lacbrome.ca), par télécopieur (450-243 5300), en personne à l'Hôtel de Ville (122, chemin Lakeside) ou par la poste (122, chemin Lakeside, Lac-Brome, Québec, J0E-1V0). Ceux qui utilisent la poste sont invités d'envoyer la Demande aussitôt que possible afin de prendre en compte tout délai dans la livraison.

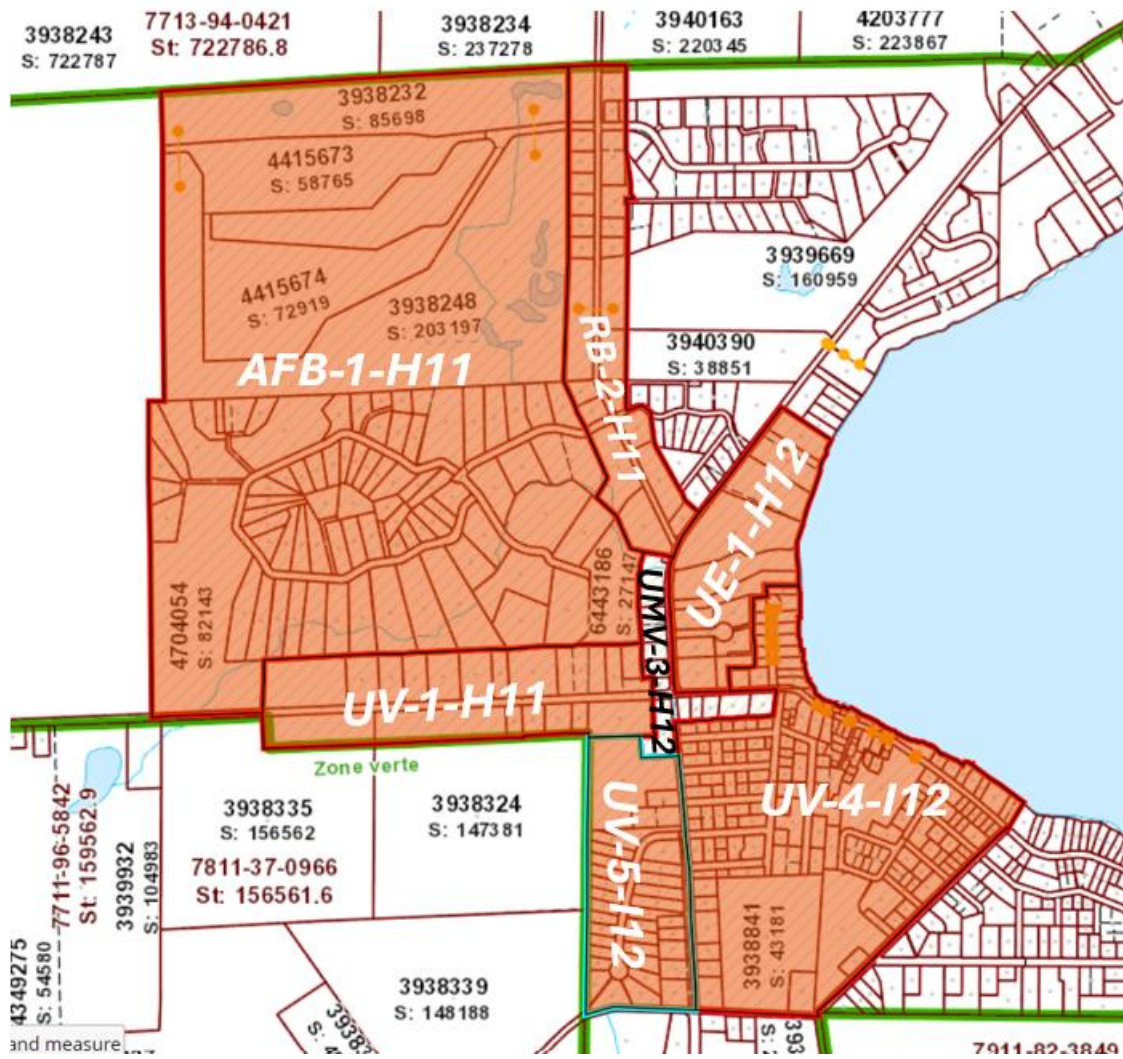
ABSENCE D'UNE DEMANDE

Les dispositions du Second projet du règlement 596-19 qui n'auront fait l'objet d'aucune Demande de participation à un référendum valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Donné à Lac-Brome
Ce 14 octobre 2024

Owen Falquero, B.A. LL.B. J.D.
Avocat Greffier

Zone visée: **UMV-3-H12** Zone contiguës: **AFB-1-H11, RB-2-H11, UE-1-H12, UV-4-I12, UV-5-I12 et UV-1-H11**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE LAC-BROME**

RÈGLEMENT 596-19 (SECOND PROJET)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 596**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter un changement à la grille d'usages possibles dans la zone UMV-3-H12 afin de permettre l'usage « C32 Services personnels, coiffeur, esthétique » ;

ATTENDU QUE l'article 122 du règlement 596 décrit la catégorie d'usages C32 tel que suit :

Établissement affecté à l'exercice des services personnels de type : barbiers, coiffeurs, esthéticiens, modistes, lavoir, nettoyeur à sec sans solvant, port d'attache taxi, tailleurs, cordonniers, photographes et autres pourvoyeurs de services similaires. C32

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le Règlement de zonage numéro 596 doit être modifié;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Lac-Brome et de ses contribuables de procéder à la modification du règlement de zonage 596;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné par le conseiller Lee Patterson à la séance ordinaire du 3 septembre 2024;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 octobre 2024;

ATTENDU QUE lors de la consultation, une citoyenne a exprimé une crainte que la phrase « et autres pourvoyeurs de services similaires », puisse laisser possible un usage non voulu par les résidents du secteur;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie.

ARTICLE 2

À l'annexe VI « Grilles de spécification d'usages par zone », dans la colonne pour la zone UMV-3-H12, un « X » est ajouté à la ligne « C32 Services personnels, coiffeur, esthétique » afin de permettre cet usage dans la zone UMV-3-H12.

Usage principal	UMV-3-H12
C32 Services personnels, coiffeur, esthétique	X

ARTICLE 3

À l'annexe VI « Grilles de spécification d'usages permis par zone » du Règlement de zonage, à la grille des spécifications pour la zone UMV-3-H12, l'usage « C32 Services personnels, coiffeur, esthétique » est modifié par l'ajout de la note 37 à la fin des grilles de spécifications des usages permis.

C32 Services personnels, coiffeur, esthétique	X 37
---	------

37 – Seulement les établissements affectés à l'exercice des services personnels de barbiers, coiffeurs, esthéticiens, modistes, lavoir, nettoyeur à sec sans solvant, port d'attache taxi, tailleurs, cordonniers, et photographes.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Richard Burcombe
Maire

M^e Owen Falquero
Greffier

SUIVI :

Avis de motion :	3 septembre 2024
Présentation (dépôt) du projet :	3 septembre 2024
Adoption 1 ^{er} projet :	3 septembre 2024
Avis public de l'assemblée de consultation : County News), 25 septembre (le Guide)	18 septembre 2024 (site web et HDV), 4 septembre (Brome)
Assemblée de consultation :	3 octobre 2024
Adoption du Second Projet :	7 octobre 2024
Période de réception de demande de tenir un référendum	
Adoption finale :	
Certificat d'approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PROJET DE RÈGLEMENT 596-19 MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE 596

Je déclare que je suis une Personne intéressée ayant le droit de faire une demande de participation à un référendum. **Je demande la tenue d'un scrutin référendaire pour le Projet de règlement 596-19 modifiant le règlement de zonage 596**

Prénom et nom (lettres moulées)

Adresse donnant le droit de participer à un référendum : (lettres moulées) :

Cette adresse se trouve dans la zone suivante :

UMV-3-H12	_____	UV-4-I12	_____
AFB-1-H11	_____	UV-5-I12	_____
RB-2-H11	_____	UV-1-H11	_____
UE-1-H12	_____	Je ne sais pas	_____

Qualité de Personne intéressée

Domiciliée (adresse déclarée au Gouvernement du Québec comme étant l'adresse de son domicile principal)

OU

propriétaire d'un immeuble (résidence secondaire. Mon domicile principal est dans une autre municipalité)

copropriétaire d'un immeuble (résidence secondaire. Mon domicile principal est dans une autre municipalité)

OU

occupant d'un établissement d'entreprise

cooccupant d'un établissement d'entreprise

Signature

Coordonnées (facultatif)¹

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Déclaration de la personne ayant porté assistance à la Personne intéressée à voter, mais incapable de signer elle-même sa demande de participation à un référendum (à remplir, le cas échéant)

Je déclare avoir porté assistance à la Personne intéressée dont le nom et l'adresse figurent ci-dessus et que je suis :

- son conjoint ou un parent;
- une personne autre que son conjoint ou un parent et que je n'ai pas porté assistance à une autre Personne intéressée qui n'est pas mon conjoint ou un parent au cours de la présente procédure de demande de scrutin référendaire.

Prénom et nom (lettres moulées)

Signature

¹ Ces coordonnées seront utilisées seulement pour communiquer avec vous si des précisions sont requises pour le traitement de votre demande.